

N°: DE/44/7.5/08.03.2016-5

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	26	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 mars 2016, après convocation légale reçue le 2 mars 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Sylviane VERGIER, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

Etaient Absents non représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Participation de la communauté de communes les Sorgues du Comtat à la Société
Publique Locale « Territoire Vaucluse »**

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que par délibération N° DE/44/8.4/13.10.2015-9 en date du 13 octobre 2015, la Communauté de Communes a délibéré en faveur d'une participation à la SPL Territoire de Vaucluse, soit par augmentation de capital, soit par cession de capital.

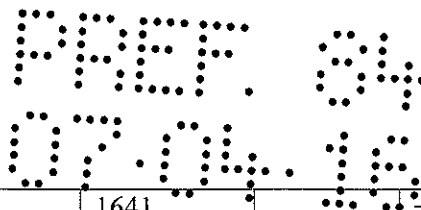
La Communauté de Communes à opter pour l'acquisition de 250 actions de 100 €, soit une participation totale de 25000 €.

Afin de verser cette participation non inscrite au budget 2016, il convient de délibérer pour inscrire la somme de 25 000 € correspondant au montant de cette participation à l'article 266

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'inscrire la somme de 25 000 € correspondant au montant de cette participation à l'article 266, et reprendra cette somme au budget 2016.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT



DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

266	Autres Participations	+ 25.000	1641	Emprunt	+ 25.000
-----	--------------------------	----------	------	---------	----------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

